



Mot du président

Chers et chères membres,

Dans un premier temps, je m'en voudrais de ne pas remercier mon prédécesseur et les membres du conseil d'administration qui ont veillé à nos intérêts au cours des dernières années. Certains dossiers ont causé de la tension parmi nous, mais j'ose croire que le temps pansera les plaies et que notre petite communauté retrouvera la quiétude que nous souhaitons tous lors de nos séjours dans ce petit paradis qu'est le lac Carillon.

Au cours de la dernière année, un dossier a retenu particulièrement l'attention : l'intégration du secteur du lac Carillon dans le projet du futur Parc régional des lacs Long et Montauban. Essentiellement, la municipalité de Saint-Ubalde voulait intégrer le lac Carillon dans ce projet de Parc afin que notre secteur devienne la porte d'entrée du Parc pour les gens de la Mauricie. À cet égard, monsieur Serge Lachance et moi-même avons assisté à plusieurs réunions d'information sur

le projet du Parc régional afin d'en évaluer les avantages et les inconvénients pour les résidents du lac Carillon. Nous nous sommes rapidement aperçus que ce projet posait plus de questions qu'il n'apportait de réponses. Nous étions particulièrement inquiets des risques associés à la transformation d'un Parc régional en Parc provincial et, plus particulièrement, de l'expropriation qui s'en serait inexorablement suivie. Outre ce risque, la création d'un Parc régional nous enlevait tout espoir de pouvoir devenir propriétaire de nos terrains. Jamais le gouvernement ou toute autre entité administrative n'aurait autorisé la vente de terrains situés sur des terres publiques incorporées à un Parc régional.

Heureusement, ce dossier connaît, pour l'instant, un heureux dénouement. Le conseil municipal a officiellement retiré sa résolution et son appui à l'intégration du secteur du lac Carillon dans le Parc régional des lacs Long et Montauban. Vous trouverez ci-joint

QUINCAILLERIE

CO-OP

464, rue St-Paul

Matériaux de construction
Pompe à eau

St-Ubalde, GOA 4L0



Omer Hardy, Directeur

TÉL. : (418) 277-2215

TÉLÉC. : (418) 277-2172

un extrait de la résolution du conseil municipal (page 5). Vous pouvez être assurés que nous continuerons à surveiller ce dossier de près.

Deux autres dossiers ont suscité notre intérêt au cours des dernières semaines : 1) l'achat des terrains et 2) la demande à l'effet que la présence de bateaux à moteurs soit autorisée sur le lac Carillon. Dans les deux cas, une résolution a été adoptée à l'unanimité lors de la dernière assemblée générale annuelle de l'Association des résidents du lac Carillon. Nous avons reproduit une copie de ces résolutions à l'intérieur de ce journal. Je vous invite à les lire, particulièrement pour ceux qui étaient absents lors de la réunion, afin d'en saisir toute l'importance et de nous faire part de vos commentaires, s'il y a lieu. Une copie de ces résolutions a été acheminée aux autorités concernées qui en ont accusé réception.

Dans un autre ordre d'idées, j'aimerais souligner le magnifique travail effectué par M^{me} Claire Huot et M. Serge Lachance qui ont, au cours de l'été dernier, procédé au nettoyage et à l'éclaircissement des sentiers de promenade situés autour du lac. Je vous invite

plus particulièrement à vous rendre au bout du sentier de l'Ours afin d'admirer la vue imprenable sur le lac du haut du magnifique cap de roche qui le surplombe. Cette marche vous prendra environ trois (3) heures (aller-retour) et je vous suggère d'apporter votre lunch car une table à pique-nique vous y attend.

Enfin, j'essaierai de vous rencontrer tous et toutes au cours de la période des fêtes (ou au printemps pour les plus frileux!) afin de discuter des dossiers qui vous tiennent à cœur. Pour ma part, j'ai débuté les démarches afin que le dossier du rachat de nos terrains soit réactivé auprès de la M.R.C. et je ne manquerai pas de vous tenir au courant des développements.

Entre temps, si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations particulières n'hésitez pas à me téléphoner aux numéros suivants : (418) 640-5070 (jour), (418) 871-6657 (soir) ou (418) 564-8815 (cellulaire).



Nicolas Sapp, Président

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ARC

Lors de l'assemblée générale annuelle, les membres présents ont procédé à la mise en nomination de membres afin de combler les postes laissés vacants.

Voici donc les noms des personnes composant le nouveau conseil d'administration :

Nicolas Sapp, président
Sylvie Pelletier, secrétaire
Jocelyne Roberge, trésorière
Rino Morin, représentant de secteur



Michel Lamoureux, représentant de secteur
Jean-Louis Fiset, représentant de secteur

Les mandats de M^{mes} Pelletier et Roberge, respectivement secrétaire et trésorière, viendront à échéance en octobre 2001 avec la tenue de l'assemblée générale. Notons toutefois que, selon les règlements généraux, ces mandats peuvent être reconduits. En ce qui a trait aux mandats des nouveaux membres, ils sont d'une durée de deux ans.

ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC CARILLON INC.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

RÉSOLUTION DES MEMBRES

DATE: 7 OCTOBRE 2000

HEURE: 10 heures

ATTENDU QUE le maire de la municipalité de Saint-Ubalde, monsieur Roger Gendron, s'est engagé, lors de la session du conseil municipal du 14 août dernier, à poser tous les gestes utiles et nécessaires afin que les résidents du lac Carillon deviennent les propriétaires de leurs fonds de terrain si ces derniers en faisaient officiellement la demande;

ATTENDU QUE les membres de l'Association des Résidents du Lac Carillon inc. (ci-après dénommée l' " ARC ") désirent réitérer au conseil municipal et au maire de la municipalité de St-Ubalde leur désir de se porter acquéreurs de leurs fonds de terrain qui sont situés sur des terres publiques;

ATTENDU QUE l'ARC a été créée notamment, dans le but de " défendre et promouvoir les intérêts des propriétaires du lac Carillon et représenter les propriétaires auprès des autorités ";

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'unanimité :

1. De réitérer formellement dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de l'ARC, la volonté de l'ensemble des membres de l'ARC et résidents du lac Carillon, de se porter acquéreur de leurs fonds de terrains situés sur des terres publiques;
2. De mandater le président de l'ARC à informer les maires de Saint-Ubalde et la MRC de la volonté des villégiateurs du lac Carillon de se porter acquéreur de leurs fonds de terrain compte tenu des investissements économiques effectués sur leurs propriétés.
3. D'autoriser le président de l'ARC à poser tous les gestes utiles et nécessaires afin que les résidents de l'ARC se voient octroyer la possibilité d'acquérir leurs fonds de terrain.

Je, soussigné, Me Nicolas Sapp, président de l'Association des Résidents du lac Carillon, certifie que le certificat de résolutions ci-dessus est une copie conforme de la résolution adoptée par les membres de l'ARC, le 7 octobre 2000, et que ladite résolution est toujours en vigueur et qu'elle n'a subi aucune modification.

En foi de quoi, j'ai signé, à St-Ubalde, ce 7 octobre 2000.

NICOLAS SAPP

ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC CARILLON INC.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

RÉSOLUTION DES MEMBRES

DATE: 7 OCTOBRE 2000

HEURE: 10 heures

ATTENDU QUE la résolution 1998-07-121 a été adoptée par le conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban à l'effet d'interdire les bateaux à moteur sur le lac Carillon en application du Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux (C.R.C. 1978, chapitre 140007);

ATTENDU QUE l'Association des Résidents du lac Carillon (ci-après dénommée l' " ARC ") avait appuyé, à l'unanimité, à l'époque cette démarche des conseils municipaux de Saint-Ubalde et de Notre-Dame-de-Montauban dans le cadre de la mise en application de ce Règlement;

ATTENDU QUE trois (3) propriétaires de chalets du côté de Notre-Dame-de-Montauban ont fait circuler une pétition demandant au conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban de permettre à nouveau la circulation de bateaux à moteur sur le lac Carillon;

ATTENDU QUE le lac Carillon est un concept unique de villégiature offrant des plages publiques, du camping sauvage et des sentiers de promenade pour le bénéfice des villégiateurs, des visiteurs et des résidents de tous les environs;

ATTENDU QUE l'ARC représente plus de vingt-six (26) propriétaires de chalets du lac Carillon;

ATTENDU QUE les membres de l'ARC désirent dans le cadre de leur assemblée générale annuelle réitérer aux autorités compétentes leur appui afin de faire respecter la résolution 1998-07-121 à l'effet d'interdire les bateaux à moteurs sur le lac Carillon et de maintenir le status quo à cet effet;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'unanimité :

1. De réitérer la volonté des membres de l'ARC afin que la réglementation existante à l'effet d'interdire les bateaux à moteur sur le lac Carillon soit appliquée pour s'assurer de préserver la quiétude et le concept unique de villégiature du lac Carillon;
2. De mandater le président de l'ARC à poser tous les gestes utiles et nécessaires afin que soit appliquée et maintenue en vigueur la réglementation à l'effet d'interdire les bateaux à moteur sur le lac Carillon.
3. De mandater le président de l'ARC de communiquer avec les élus municipaux et les députés locaux afin de les informer de la position de l'ARC au sujet des bateaux à moteur sur le lac Carillon;

Je, soussigné, Me Nicolas Sapp, président de l'Association des Résidents du lac Carillon, certifie que le certificat de résolutions ci-dessus est une copie conforme de la résolution adoptée par les membres de l'ARC le 7 octobre 2000 et que ladite résolution est toujours en vigueur et qu'elle n'a subi aucune modification.

En foi de quoi, j'ai signé à Saint-Ubalde, ce 7 octobre 2000.

NICOLAS SAPP

RETRAIT DU SECTEUR DU LAC CARILLON DU PROJET DE PARC RÉGIONAL DES LACS LONG ET MONTAUBAN

CONSIDÉRANT le concept de développement particulier privilégié historiquement dans le plan d'aménagement du secteur du Lac Carillon;

CONSIDÉRANT les avis exprimés par les principaux intervenants locaux et personnes concernées par le projet d'intégration du secteur du Lac Carillon dans le futur parc régional des Lacs Long et Montauban;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal, de reconsidérer sa demande adressée à la Société d'aménagement des Lacs Long et Montauban le 12 juin 2000 à l'égard de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Roger Matte, appuyé par M. René Paquin et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Ubalde demande le retrait de l'intégration du secteur du Lac Carillon dans le projet du futur parc régional des Lacs Long et Montauban et annule par le fait même la résolution numéro 2000-06-136 adoptée antérieurement.

ADOPTÉ

Certifié, copie conforme
St-Ubalde le 12 octobre 2000

Original signé par : _____
Serge Deraspe
Secrétaire-trésorier

ATTENTION AUX VOLEURS!

Nicolas Sapp

Au cours du mois d'octobre dernier, plusieurs villégiateurs, tout autour du lac Carillon, ont eu la pénible visite des voleurs.

Il n'y a malheureusement pas de recette miracle pour contrer ce fléau. Outre une demande à l'inspecteur municipal de nous visiter plus régulièrement la semaine, j'ai écrit plusieurs lettres aux autorités concernées pour les sensibiliser à la problématique du vol dans notre secteur. Le député fédéral sortant, monsieur Réjean Lefebvre, nous a particulièrement aidés en intervenant directement auprès de la Sûreté du Québec afin de leur demander d'augmenter la surveillance. À cet effet, le caporal André Marquis du poste de la SQ de la MRC de Portneuf m'a

écrit, le 1^{er} novembre dernier, pour m'aviser qu'une patrouille préventive avait été mise en place. Je tiens également à souligner que notre ancien conseiller municipal, monsieur Roger Matte, a surpris, dans la semaine du 16 octobre dernier, trois (3) individus en train de procéder à des vols dans des chalets situés au lac Blanc. Les individus en question n'ont pu être arrêtés mais les policiers les ont à l'œil. Ils ont été aperçus au volant d'un véhicule de marque Hyundai, modèle Pony, de couleur gris-beige.

Les policiers m'ont mentionné qu'il était primordial de les aviser si vous avez le moindre doute sur des déplacements suspects dans le sec-

teur. Par ailleurs, si vous êtes victime d'un vol, il est important de communiquer cette information aux policiers afin qu'un rapport soit rédigé. Il nous sera alors plus facile de demander des patrouilles préventives et une surveillance accrue du secteur.

Enfin, pour le bénéfice de tous les membres, je vous encourage, lorsque vous venez faire un tour au chalet (notamment la semaine et plus particulièrement à l'automne), à circuler dans chacune des boucles pour signaler votre présence et nous faire part de tout incident.





**Joyeuses Fêtes ... à nos membres
et à nos commanditaires!**

**Des vœux merveilleux,
des étincelles dans les yeux,
c'est Noël!**

**À cette douce magie,
s'ajoute une nouvelle année
que nous vous souhaitons
prospère et remplie de défis!**



Le conseil d'administration de l'ARC

**AVIS DE COTISATION
2000-2001**

Nicolas Sapp

Nous demandons à tous les membres qui n'ont pas encore payé leur cotisation 2000-2001 de bien vouloir acheminer leur paiement de 10,00 \$ à l'attention de :

Madame Jocelyne Roberge
Trésorière de l'ARC
4162, rue du Huard, C.P. 474
St-Ubalde (Québec)
G0A 4L0

Conception, mise en page et
révision linguistique : Claire Huot

Ont collaboré à cette parution :

Sophie Gravel
Claire Huot
Nicolas Sapp



Merci à nos commanditaires



La Caisse Populaire
de St-Ubalde



Pier Bertrand
Directeur
Siège social
240, rue Commerciale
Saint-Ubalde (Québec) G0A 4L0
Tél. : (418) 277-2104
Télé. : (418) 277-2801

LES INDISPENSABLES
Guichets automatiques
 Paiement direct
Dépot direct / Retrait direct
Carte multiservices Desjardins



277-2059



GARAGE BERNARD HARDY INC.

RÉPARATION GÉNÉRALE
SOUDURE

455, St-Paul, St-Ubalde, c.p. 159 G0A 4L0



Tél. : (418) 277-2500

Denis Noël
Pharmacien

210, rue Rompré, St-Ubalde, P.Q. G0A 4L0

Scies à chaîne
&
Tondeuses



REJEAN PERRON
602, route 363
St-Ubalde, G0A 4L0
(418)277-2278 ou 2746

Location
d'outils



Spécialité: Coupe
de béton

